Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale

- Vu l'arrêté du 8 août 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture du concours interne d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés (CAER-CAPES),

- Vu l'arrêté du 16 octobre 2017 nommant les présidents des jurys des CAER-CAPES ouverts au titre de la session 2018,

- Vu les propositions de la présidente de jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours du CAER-CAPES, section philosophie, est constitué comme suit pour la session 2018 :

Présidente

Mme Brigitte SITBON Inspecteur général de l'éducation nationale	Académie de PARIS

Vice-Président

M. Franck LELIEVRE Inspecteur d'académie /Inspecteur pédagogique régional	Académie de ROUEN

Membres du jury

Mme Karine BOCQUET Professeur agrégé	Académie de LILLE
M. Arnaud BOUANICHE Professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme Anissa CASTEL-BOUCHOUCHI Professeur de chaire supérieure	Académie de PARIS
M. Philippe DANINO Professeur agrégé	Académie de PARIS
M. Nicolas DUBOS Professeur agrégé	Académie de LILLE
Mme Nadine LAVAND Professeur de chaire supérieure	Académie de BORDEAUX
M. Bruno PARADIS Professeur de chaire supérieure	Académie de PARIS
Mme Emmanuelle ROUSSET Professeur de chaire supérieure	Académie de VERSAILLES
M. Pierre-Louis SALLES Professeur agrégé	Académie de PARIS
M. Fulcran TEISSERENC Professeur agrégé	Académie de NANCY-METZ

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 21 novembre 2017

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation,
Le sous-directeur du recrutement

Jean-François PIERRE